



Arrêté n° 2024 – 44C

ARRETE DU MAIRE  
Portant le choix d'une entreprise

Le Maire de Thue et Mue ;  
Vu le code de la commande publique  
Vu la délibération n° 2020/49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire,

En prévision des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement des alliés, la commune doit acheter des pavillons Français, du monde, du Canada et de l'Europe, des drapeaux Canadiens, Français et Européens ainsi que des guirlandes France.

Considérant la proposition de l'entreprise COMAT & VALCO ;

**ARRETE**

**ARTICLE UNIQUE :**

L'offre de l'entreprise COMAT ET VALCO est retenue fournir les différents accessoires nécessaires aux cérémonies du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement au prix de 1 800 € TTC.

Fait à THUE ET MUE, le **06 MAI 2024**

Maire de THUE ET MUE,  
Michel LAFONT

